



LE 5 NOVEMBRE 2012

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beupré, 3 rue de Fatima Est, lundi, le 5 novembre 2012 à 20 h, à laquelle sont présents :

M. Jean-François Duclos, conseiller
M. Éric Desaulniers, conseiller
M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

Absence motivée : M. Pierre Renaud, conseiller

5931-051112 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORTS

C.C.U.

- . Rapport des permis octobre 2012

ADMINISTRATION

- . Rapport budgétaire octobre 2012

- . CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER CONCERNANT LE RÈGLEMENT #1156 TENUE LE 29 OCTOBRE 2012

Mme Johanne Gagnon, greffière dépose sous la cote 01-291012 son certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement #1156 « *Règlement décrétant des travaux municipaux d'aqueduc, d'égout, de voirie et d'éclairage pour la mise aux normes d'un tronçon du boul. Bélanger, comportant une dépense et un emprunt n'excédant pas 643 675 \$, remboursable en quinze (15) ans.* »

La greffière mentionne que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire étant de 7, que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 4 et que le nombre de demandes inscrites fut de zéro (0).

5932-051112 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2012**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2012.

5933-051112 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 OCTOBRE 2012**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 octobre 2012.

5934-011012 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 1201660 à 1201718	374 873,42 \$
Numéros 1201719 à 1201820	500 296,79 \$
Numéros 1201821 à 1201874	120 719,68 \$
Numéros 1201875 à 1201949	69 628,37 \$

5935-051112 **ABROGER RÉOLUTION #5893-100912 ACHAT DE MOBILIER URBAIN**

ATTENDU la résolution #5893-100912 adoptée le 10 septembre 2012 concernant l'achat de mobilier urbain;

ATTENDU les modifications apportées à la commande originale et que la dépense totalisera plus de 25 000 \$ et qu'il sera nécessaire de procéder par appel d'offres sur invitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'abroger la résolution #5893-100912 pour les motifs énoncés ci-dessus.

5936-051112 **ASSOCIATION FORESTIÈRE DES DEUX RIVES (AF2R) – RENOUELEMENT ADHÉSION**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de renouveler notre adhésion au coût de 60,00 \$ pour un an.

5937-051112 **RENOUVELLEMENT ADHÉSION FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de renouveler l'abonnement à la Fédération Québécoise des Municipalités au coût de 2 330,66 \$ plus les taxes pour l'année 2013.

5938-051112 **FERMETURE D'UNE PARTIE DE L'AVENUE ROYALE ENTRE PRÉVOST ET LE PONT TASCHEREAU**

ATTENDU que le samedi 10 novembre à compte de 10 h se tiendra, face à l'église, la cérémonie en hommage aux anciens combattants de Beaupré, plus particulièrement sur l'avenue Royale près du pont Taschereau;

ATTENDU qu'un grand nombre de personnes est attendu;

ATTENDU qu'il y aurait lieu que la circulation se fasse en alternance du côté sud de l'Avenue Royale lors de la cérémonie;

ATTENDU que certains employés de la Ville seront affectés à la circulation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'informer la Sûreté du Québec que la circulation se fera en alternance du côté sud de l'Avenue Royale, à partir de la rue Prévost jusqu'au pont Taschereau, lors de la cérémonie du 10 novembre 2012 soit de 10 h à 13h.

5939-051112 **ACQUISITION D'UNE SECTION DE LA CÔTE RENÉ-DE-LAVOYE – LOT # 3 682 458 PROPRIÉTÉ DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

- a) d'acquérir de gré à gré de la Commission Scolaire des Premières-Seigneuries une section de la Côte René-de-Lavoie, connue comme étant le lot # 3 682 458;
- b) de mandater Me Alain Bourget afin de préparer les documents nécessaires à cet effet;
- c) d'autoriser le paiement des honoraires et déboursés relatifs à l'acquisition de ce lot;
- d) d'autoriser le maire, M. Michel Paré et la greffière, Mme Johanne Gagnon, à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

5940-051112 **ACQUISITION D'UNE SECTION DE LA RUE VALMONT – LOT 3 681 551 PROPRIÉTÉ DE S.É.P.A.Q.**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

- a) d'acquérir de gré à gré de la S.É.P.A.Q. une section de la rue Valmont, connue comme étant le lot # 3 681 551;

- b) de mandater Me Alain Bourget afin de préparer les documents nécessaires à cet effet;
- c) d'autoriser le paiement des honoraires et déboursés relatifs à l'acquisition de ce lot;
- d) d'autoriser le maire, M. Michel Paré et la greffière, Mme Johanne Gagnon, à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

5941-051112 **ACQUISITION D'UNE SECTION DE LA RUE INDUSTRIELLE – LOT 3 682 455 PROPRIÉTÉ DE M. FRANÇOIS LESSARD ET DE LA COMPAGNIE 2868-8737 QUÉBEC INC.**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

- a) d'acquérir de gré à gré de M. François Lessard et de la compagnie 2868-8737 Québec inc. une section de la rue Industrielle, connue comme étant le lot #3 682 455;
- b) de mandater Me Alain Bourget afin de préparer les documents nécessaires à cet effet;
- c) d'autoriser le paiement des honoraires et déboursés relatifs à l'acquisition de ce lot;
- d) d'autoriser le maire, M. Michel Paré et la greffière, Mme Johanne Gagnon, à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

5942-051112 **GUIDE DU MONT STE-ANNE**
Publicité le journal « Le Guide du Mont Ste-Anne »

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement de souscrire à une publicité d'un format maximum d'une (1) page couleur au coût de 1 900,00 \$ plus les taxes applicables.

5943-051112 **RADIATION D'UN COMPTE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de radier le compte no : CRF1000615 au montant de 154,79 \$.

5944-051112 **REMBOURSEMENT À LA FABRIQUE**

ATTENDU l'entente intervenue avec la Fabrique concernant l'acquisition de terrains par la Ville de Beauré;

ATTENDU que la Ville s'était engagée à rembourser à la Fabrique les frais d'évaluation et de clôture;

ATTENDU l'acte notarié signé le 29 octobre 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de rembourser à la Fabrique la somme de 3 090,53 \$ incluant les taxes qui se détaille comme suit:

Yvon Poulin & Associés, évaluateurs	1 724,63 \$
Clôture Alpha	1 365,90 \$

5945-051112 **ENTENTE DE RÈGLEMENT AVEC LE GROUPE FINANCIER AGA POUR LE REMBOURSEMENT D'HONORAIRES**

ATTENDU QUE l'UMQ a négocié au nom des municipalités une entente de règlement avec le Groupe Financier AGA concernant le remboursement d'honoraires payés en trop par la Municipalité;

ATTENDU QU'une entente de règlement a été conclue le 26 octobre 2012;

ATTENDU QUE l'UMQ recommande d'accepter cette entente;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance de cette entente et en accepte les modalités et conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement que la Ville de Beauré accepte l'entente de règlement jointe en annexe A selon les termes et conditions qui y sont mentionnés et demande au Groupe Financier AGA le remboursement selon les modalités de l'entente.

5946-051112 **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – RÉVISION BUDGÉTAIRE 2012**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'adopter le budget révisé en date du 23 octobre 2012 de l'Office municipal d'habitation de Beauré pour l'exercice 2012 :

Revenus	71 340,00 \$
Dépenses	<u>163 185,00 \$</u>
Déficit avant capitalisation	(91 845,00 \$)
Avances temporaires	<u>51 000,00 \$</u>
Déficit à répartir	40 845,00 \$

Répartition du déficit

SHQ 90%	36 761 \$
Ville de Beauré 10%	4 084 \$

5947-051112 **ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT ZONE 32-H AJOUT D'USAGES RÉSIDENTIELS**

Attendu que M. Alain Hébert est propriétaire du lot vacant 4 499 466 contigu aux constructions en rangées sur le plateau supérieur de la rue de la Seigneurie faisant partie de la zone 32-H et projette d'y ajouter une autre unité de logement;

Attendu qu'il est également propriétaire de l'unité située à l'extrémité du complexe, ce qui lui permettrait de fermer les ouvertures (fenêtres) et d'y ajouter l'unité en continue au bâtiment existant;

Attendu que les usages suivants sont autorisés dans la zone 32-H :

- Habitation unifamiliale isolée (Ha1) ou jumelée (Ha2) ;
- Habitation bifamiliale isolée (Hb1) ou jumelée (Hb2) ;
- Projet intégré d'habitation (Hd) ;

Attendu que cet ensemble résidentiel doit être catalogué comme étant un projet d'habitations unifamiliales et bifamiliales en rangées;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis qu'il y aurait lieu de modifier le règlement de zonage afin d'ajouter dans la zone 32-H les usages habitation unifamiliale en rangée (Ha3), habitation bifamiliale en rangée (Hb3), habitation multifamiliale 3 et 4 logements (Hc1) et habitation multifamiliale de 4 à 8 logements (Hc2), de prévoir des normes de lotissement pour les bâtiments en rangée, d'ajuster les normes d'implantation quant à la hauteur du bâtiment en étage et en mètre et d'ajouter des normes particulières pour les bâtiments en rangée afin de s'assurer d'une uniformité;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le projet de règlement déposé;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 967 relativement à la zone 32-H pour permettre dans la zone 32-H les usages habitation unifamiliale en rangée (Ha3), habitation bifamiliale en rangée (Hb3), habitation multifamiliale 3 et 4 logements (Hc1) et habitation multifamiliale de 4 à 8 logements (Hc2), pour déterminer les normes de lotissement pour les bâtiments en rangée, pour modifier les normes d'implantation quant à la hauteur d'un bâtiment en étage et en mètre et pour ajouter des normes particulières pour les bâtiments en rangées, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5948-051112 **PROJET DE CONSTRUCTION – JARDINS DES NEIGES (MICHEL TANGUAY)**

Attendu que M. Michel Tanguay a déposé des nouveaux plans pour une demande de permis pour la construction d'une unité de logement faisant partie du projet intégré d'habitation de la phase II du projet domiciliaire « Les Jardins des Neiges »;

Attendu qu'un projet de construction a fait l'objet d'une recommandation favorable en octobre 2010, mais qu'il ne s'est pas réalisé;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 972, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard du règlement numéro 972 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés et que la construction projetée est compatible à l'égard de l'échelle, du style, des matériaux et des couleurs par rapport aux bâtiments de cet ensemble résidentiel;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

- a) d'approuver les plans de construction;
- b) d'abroger la résolution numéro 5057-011110 adoptée par le conseil municipal à la séance du 1^{er} novembre 2010, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5949-051112 **PROJET DE CONSTRUCTION – CABANON (205 RUE DES PIGNONS)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 205, rue des Pignons a déposé une demande de permis, suite à un avis de la Ville pour avoir débuté des travaux sans permis, pour la construction d'un cabanon dans le projet domiciliaire Pignons-sur-Mont;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, le projet de construction d'un bâtiment accessoire est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des documents déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et que le cabanon projeté s'intègre quant à son architecture par rapport au bâtiment principal;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'approuver le projet de construction du cabanon, le tout suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme.

5950-051112 **PROJET DE LOTISSEMENT - PIGNONS-SUR-MONT PHASE 3**

Attendu que M. Pierre Lefrançois, nouveau promoteur pour le développement Pignons-sur-Mont, a déposé un nouveau projet de lotissement résidentiel de la phase III qui implique l'ouverture de 5 rues, dont 2 dans le prolongement des rues des Pignons et Belhumeur;

Attendu que ce projet vise à desservir 13 projets intégrés d'habitations pour la construction de 165 unités résidentielles sous forme de bâtiments jumelés et en rangées qui seront tenues en copropriété;

Attendu que le service de l'urbanisme et le comité technique de la Ville de Beupré ont procédé à l'analyse du plan projet de lotissement et il est conforme aux orientations du plan d'urbanisme et aux règlements de lotissement ainsi qu'aux normes d'implantation du règlement de zonage;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que le projet de lotissement et d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Guillaume Thériault, version 9 de sa minute 858 en date du 12 octobre 2012 remplit les conditions requises à son acceptation;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement d'approuver le projet de lotissement et d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Guillaume Thériault, version 9 de sa minute 858 en date du 12 octobre 2012 suivant les spécifications suivantes :

- ce projet de lotissement et d'implantation implique notamment la construction de 5 rues selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan projet de lotissement et en enlevant une construction près de la ligne séparative du terrain numéro 12 et le lot voisin connu comme étant le lot 3 681 909 à moins que le promoteur se porte acquéreur d'une parcelle de terrain suffisante pour respecter la marge de recul;
- d'autoriser la vente des lots 3 681 700 et 3 681 701 selon leur valeur marchande;

- d'autoriser le requérant à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en œuvre du projet;
- d'autoriser le requérant à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du service des travaux publics;
- d'autoriser la conclusion avec le requérant d'une entente relative aux travaux municipaux selon les exigences du Règlement relatif aux ententes relatives aux travaux municipaux et de fournir les titres de propriété ou les ententes signées avec tous autres propriétaires qui pourraient être interpellés par ce projet ainsi que le dépôt d'une étude de caractérisation des boisés et d'une prescription sylvicole;
- d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Beaupré, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue;
- tous les frais seront à la charge de la requérante ;
- d'autoriser le maire, M. Michel Paré et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer tous les documents nécessaires à cet effet ;
- le tout conditionnellement à la cession de la rue Belhumeur connue comme étant le lot 4 864 644 et toute servitude nécessaire applicable aux réseaux d'aqueduc et d'égout sur le lot 4 864 643.

5951-051112 **DEMANDE D'OUVERTURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE - (PIGNONS-SUR-MONT PHASE II)**

ATTENDU l'entente signée par la Ville de Beaupré avec Pignons-sur-Mont inc. le 30 septembre 2010 pour la réalisation de travaux municipaux, notamment la construction de la rue Belhumeur, connue comme étant le lot 4 864 644 du cadastre du Québec;

ATTENDU que les travaux visés par l'entente ont débuté à l'automne 2010 et se sont échelonnés jusqu'en juin 2011;

ATTENDU la demande du promoteur pour que soit modifié, après la réalisation des travaux municipaux, le contenu de cette entente afin d'ajouter une annexe à l'entente aux fins d'y identifier des bénéficiaires;

ATTENDU que dans le contexte du présent dossier et de la réalisation de l'objet de l'entente (exécution de travaux), la Ville n'entend pas modifier le texte de l'entente;

ATTENDU l'engagement pris par le promoteur à la clause 1.7 de cette entente, à savoir de « *céder à la Ville, pour la somme nominale de 1 \$, franc et quitte de toute hypothèque, redevance, servitude, l'ensemble des immeubles et droits faisant l'objet des travaux municipaux du présent protocole* »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement que, dans le contexte décrit au préambule de la présente et comme l'ensemble des travaux municipaux sont finalisés, de ne pas rouvrir le protocole d'entente déjà convenu entre les parties et d'exiger du promoteur le respect du protocole d'entente et plus particulièrement de la clause 1.7;

Il est également proposé d'autoriser la Direction générale à demander au promoteur de céder l'ensemble des droits prévus au protocole d'entente, aux conditions qui y sont prévues et ce, dans les 30 jours de la présente, selon un acte qui doit lui être présenté par le notaire Valérie Lefebvre.

5952-051112 **ADOPTION RÈGLEMENT NO 1158**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 1158 intitulé « *Règlement modifiant le règlement 1047 relatif à la gestion des déchets.* »

5953-051112 **EXCAVATIONS LAFONTAINE INC. - DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #3 – RÉFECTION AVENUE ROYALE 2012 ET ORDRES DE CHANGEMENT 06 ET 07**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement :

- a) d'autoriser le paiement du décompte progressif #3 au montant de 15 449,39 \$ à Excavations Lafontaine inc. à même le règlement d'emprunt no 1129, le tout tel que recommandé par CIMA et le directeur des travaux publics; et
- b) d'autoriser M. Roch Lemieux à signer les ordres de changement 06 et 07.

5954-051112 **ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES – AVENUE ROYALE 2012**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux à signer le certificat de réception provisoire des ouvrages relativement à la réfection des infrastructures – Avenue Royale 2012.

5955-051112 **ARBRE DE NOËL – PLACE DES GÉNÉRATIONS**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'acheter un arbre de Noël qui sera installé à la Place des Générations, auprès de Leblanc Illuminations Canada, au coût de 9 620,00 \$ plus les taxes applicables.

5956-051112 **NOMINATION D'UN ÉLU SUR LE COMITÉ INTERMUNICIPAL DE SERVICE DE DÉNEIGEMENT**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de nommer M. Serge Simard comme élu sur le comité intermunicipal déneigement.

5957-051112 **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION BANCS ET POUBELLES PLACETTES ROUTE 138, AVENUE ROYALE ET PLACE DES GÉNÉRATIONS**

Considérant que la Ville de Beupré désire obtenir des offres pour l'achat

de bancs et poubelles pour les placettes de la Route 138, de l'Avenue Royale et de la Place des Générations;

Considérant que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

- a) d'accepter, tel que soumis par la direction générale, les documents d'appel d'offres;
- b) d'autoriser la greffière, Mme Johanne Gagnon, à procéder à l'appel d'offres sur invitation et d'inviter les entreprises suivantes :
 - Profab 2000 inc.
 - Les Agences de l'Est P.J.

5958-051112 **BALAYAGE POUR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS – ROUTE 138 ET 360**

ATTENDU que le ministère des transports est sur le point d'aller en appel d'offres pour le balayage des Routes 138 et 360;

ATTENDU que la Ville de Beauré a déjà un contrat d'entretien d'été et d'hiver pour lesdites routes;

ATTENDU que la Ville effectue le balayage des terre-pleins centraux desdites routes et qu'il serait avantageux que la Ville de Beauré procède également au balayage des Routes 138 et 360 sur son territoire;

ATTENDU que la Ville de Beauré désire manifester son intérêt afin d'effectuer le balayage des Routes 138 et 360 pour le compte du ministère sur son territoire;

ATTENDU que ces dites routes ont un caractère urbain particulier sur le territoire de Beauré;

ATTENDU que la Ville de Beauré effectue deux (2) balayages sur l'ensemble de ses rues municipales et que plusieurs d'entre elles croisent les artères 138 et 360;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de :

- a) demander au ministère des Transports d'ajouter le balayage des Routes 138 et 360 à son contrat d'entretien d'été;
- b) demander au ministère des Transports la possibilité d'effectuer 2 balayages pendant la période estivale et d'être compenser en conséquence;
- c) d'autoriser le maire, M. Michel Paré et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

5959-051112 **ACHAT D'UNE SCÈNE PORTATIVE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'acheter une scène portative au coût de 3 300 \$ incluant les taxes auprès de TAG audio.

5960-051112 **FÊTE NATIONALE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de réserver le groupe « La Bottine Souriante » pour une prestation musicale à l'occasion de la fête nationale le 24 juin 2013 au montant de 15 000 \$ plus les taxes applicables en plus des frais d'hébergement, de repas et du volet technique et d'autoriser M. Roch Lemieux à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

5961-051112 **INAUGURATION DU MONUMENT DES ANCIENS COMBATTANTS**

Attendu la résolution #5906-011012 adoptée le 1^{er} octobre 2012;

Attendu qu'il y aurait lieu d'abroger ladite résolution;

En conséquence, il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

- a) d'abroger la résolution #5906-011012 adoptée le 1^{er} octobre 2012;
- b) d'autoriser une dépense de 3 000 \$ pour la réalisation de l'activité excluant la publicité dans les journaux.

5962-051112 **NOMINATION D'UN ÉLU SUR LE COMITÉ INTERMUNICIPAL SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de nommer M. Serge Simard comme élu sur le comité intermunicipal de sécurité incendie.

5963-051112 **ÉTUDE DE MARCHÉ – CENTRE DE CONGRÈS**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de mandater la firme « Horwath HTL » afin de préparer un résumé de l'étude et la firme « Vignola Communications » pour un communiqué de Presse pour un montant maximum de 4 000 \$.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Michel Paré qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un projet de règlement modifiant le Règlement numéro 994 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité pour :

- remplacer à l'annexe A l'expression « Côte Ste-Anne » par « Côte René-De Lavoye »
- ajouter des panneaux d'arrêt dans la rue des Montagnards et sur le chemin d'accès menant à la rue de la Falaise
- autoriser le stationnement sur la rue du Moulin, côté Est en abrogeant à l'annexe K le point K 18.1;

PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) personnes sont présentes et des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- l'eau potable;
- la signalisation, les camions et la végétation dans le secteur de la rue Beauregard et du Chanoine Boucher.

5964-051112 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 55.

Michel Paré
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice-générale adjointe